

## PREUVE DE RÉCLAMATION APRÈS DÉPÔT

Veillez soigneusement lire la lettre d'instructions ci-jointe avant de remplir cette preuve de réclamation.

### A. Renseignements sur le requérant

1. Nom du requérant \_\_\_\_\_ (ci-après appelé le « requérant »). *(Le nom du requérant est le nom du requérant original, peu importe s'il y a eu cession de la réclamation, ou une portion de celle-ci après dépôt.)*

2. Adresse postale du requérant (le requérant d'origine et non pas le cessionnaire) :

---

---

---

3. Numéro de téléphone :  
Adresse courrielle :  
Numéro de télécopieur :  
Personne-ressource :

4. Le requérant a-t-il vendu ou cédé la réclamation à une autre partie ?  
Oui :  
Non :

### B. Renseignements sur le cessionnaire (le cas échéant) :

1. Nom du cessionnaire ou des cessionnaires \_\_\_\_\_.  
*(Si une partie de la réclamation après-dépôt a été cédée, inclure le nom du cessionnaire ou des cessionnaires. S'il y a plus d'un cessionnaire, joindre une feuille séparée avec les renseignements demandés.)*

2. Adresse postale du cessionnaire ou des cessionnaires :

---

---

---

3. Numéro de téléphone du cessionnaire ou des cessionnaires :  
Numéro de télécopieur du cessionnaire ou des cessionnaires :  
Personne-ressource :

### C. Preuve de réclamation

Je, (nom du requérant ou du représentant du requérant), résidant à (ville et province), certifie par les présentes que :

a) je (cochez une case)

suis le requérant de InterTAN Canada Ltd, ou de Tourmalet Corporation (ci-après appelés les requérants) ou des deux, ou des administrateurs et(ou) dirigeants de l'un ou de plusieurs demandeurs (ci-après appelés les « parties au règlement de la réclamation »); OU

suis \_\_\_\_\_ (précisez la fonction et le titre) de \_\_\_\_\_ (nom du requérant)

b) j'ai connaissance de toutes les circonstances entourant la réclamation dont il est fait mention ci-dessous :

c) le requérant confirme sa réclamation contre :

InterTAN Canada Ltd.

Tourmalet Corporation

les administrateurs et(ou) les dirigeants de InterTAN Canada Ltd.

les administrateurs et(ou) dirigeants de Tourmalet Corporation

d) La partie (les parties) au règlement de la réclamation devait (devaient) et doit (doivent) toujours au requérant la somme de :

\_\_\_\_\_ \$ CA (indiquez la valeur de la réclamation en dollars).

*(Remarque : Les réclamations en devises étrangères doivent être converties en dollars canadiens au cours du comptant à midi du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le taux de change ce jour-là était de 1 \$US = 1,1625 \$CA et 1 \$CA = 0,8602 \$US respectivement.)*

### D. Renseignements sur la réclamation après-dépôt :

Outre les renseignements déjà fournis dans les présentes, les renseignements sur la réclamation après-dépôt du soussigné sont joints.

*(Fournir tous les renseignements sur la réclamation après dépôt ainsi que les documents à l'appui, incluant le montant, la description de la transaction ou des transactions donnant lieu à la réclamation après dépôt, le nom du garant de la réclamation après dépôt, le montant des factures, les renseignements sur les crédits, rabais, etc. demandés).*

#### E. Dépôt de la réclamation

Le contrôleur doit recevoir cette preuve de réclamation au plus tard le lundi 14 septembre 2009, à 17 heures, heure de Toronto, par télécopie, livraison en personne, messenger ou courrier affranchi à l'adresse suivante :

InterTAN Canada Ltd. et(ou)  
Tourmalet Corporation  
a/s Alvarez & Marsal Canada ULC, contrôleur nommé d'office  
Royal Bank Plaza, South Tower  
200 Bay Street, Suite 2000  
P.O. Box 22  
Toronto ON M5J 2J1  
Attention de : MM. Stephen Moore et Garrett Healey  
Téléphone : 416.847.5167 / 416.847.5166  
Télécopieur : 416.847.5201

Si la preuve de réclamation n'est pas déposée à 17 heures, heure de Toronto, le lundi 14 septembre 2009, elle sera interdite et amortie pour toujours, et vous ne pourrez plus faire ou demander de réclamation contre les parties au règlement de la réclamation.

Fait à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2009.

Par : \_\_\_\_\_ (*nom du requérant*)